

**Arrêté N° 2020-55**

**portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'administration, à la Commission de la recherche et à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Lyon 2 les 25 et 26 mars 2020**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment les articles L719-1 et D719-1 à D719-40 ;
- Vu** le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- Vu** l'arrêté modifié du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, notamment son article 4 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'arrêté 2020-21 du 3 février 2020 portant convocation des personnels pour l'élection de leurs représentants au Conseil d'administration, à la Commission de la recherche et à la Commission de la formation et de la vie universitaire ;
- Vu** l'arrêté 2020-20 du 3 février 2020, modifié, portant convocation des usagers pour l'élection de leurs représentants au Conseil d'administration, à la Commission de la recherche et à la Commission de la formation et de la vie universitaire,
- Vu** les avis rendus par le Comité électoral en sa séance du 13 mars 2020
- Vu** les modifications de listes apportées par les listes « Solidaires » (CA Usagers et CFVU Usagers LSH) et « UNI » (CFVU Usagers LSH) à l'issue du CEC dans le but de respecter, respectivement, la stricte alternance et la sectorisation,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'Université Lyon 2, les listes de candidatures suivantes :

***Au Conseil d'administration***

**Collège A**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante

**Collège B**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante

**Collège BIATSS**

- A&I-UNSA Education
- CGT Ferc Sup Lyon 2
- SNASUB-FSU
- SNPTES

**Collège Usagers**

- BOUGE TON CAMPUS avec GAELIS
- Comité de lutte de Lyon 2
- Solidaires étudiant-es : contre les inégalités et la précarité
- UNEF le syndicat étudiant et associations étudiantes : contre la sélection et la précarité, ensemble pour défendre nos droits !
- UNI : contre les blocages !

***A la Commission de la formation et de la vie universitaire***

**Collège A – secteur DEG**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante

**Collège A – secteur LSH**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante

**Collège B – secteur DEG**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante

**Collège B – secteur LSH**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante

**Collège BIATSS**

- A&I-UNSA Education
- CGT Ferc Sup Lyon 2
- SNASUB-FSU
- SNPTES

**Collège des Usagers - secteur DEG**

- BOUGE TON CAMPUS avec GAELIS
- Solidaires étudiant-es : contre les inégalités et la précarité
- UNEF le syndicat étudiant et associations étudiantes : contre la sélection et la précarité, ensemble pour défendre de nos droits !
- UNI : contre les blocages !

**Collège des Usagers - secteur LSH**

- BOUGE TON CAMPUS avec GAELIS
- Solidaires étudiant-es : contre les inégalités et la précarité
- UNEF le syndicat étudiant et associations étudiantes : contre la sélection et la précarité, ensemble pour défendre nos droits !
- UNI : contre les blocages !

***A la Commission de la recherche***

**Collège A – secteur DEG**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante

**Collège A – secteur LSH**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante

**Collège B – secteur DEG**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante

**Collège B – secteur LSH**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante

**Collège C – secteur DEG**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante

**Collège C – secteur LSH**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante

**Collège D**

- AGIR
- Changer pour une université humaine, confiante et innovante
- SNASUB-FSU

**Collège E**

- Changer pour une université humaine, confiante et innovante
- CGT Ferc Sup Lyon 2
- SNASUB-FSU
- SNPTES

**Collège F**

- Changer pour une université humaine, confiante et innovante
- CGT FERC Sup Lyon 2
- SNASUB-FSU
- SNPTES

**Article 2 :**

Les listes de candidatures recevables sont annexées au présent arrêté.

**Article 3 :**

L'absence de candidatures ayant été constatée à la Commission de la recherche dans le collège des usagers, secteurs DEG et LSH, ces sièges demeurent vacants jusqu'à l'organisation d'un nouveau scrutin.

**Article 4 :**

En raison de la fermeture de l'établissement depuis le 16 mars 2020 afin de freiner la propagation du covid-19, conformément à l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 et au décret 2020-260 susvisés, la campagne électorale est suspendue jusqu'à nouvel ordre et les dates de scrutins reportées à une date indéterminée pour l'instant.

Au terme de cette période de suspension, toutes les listes retrouveront les droits qui avaient été fixés par les arrêtés électoraux susvisés, tels qu'elles en disposaient à la date du 13 mars 2020 (droit à deux messages en diffusion générale ; réservation de salles ; tirage des professions de foi dont les demandes ont été enregistrées par la DAJIM au moment du dépôt des listes).

Le délai entre la date de réouverture de la campagne électorale et la date de scrutin ne pourra pas être inférieur à 15 jours.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera affiché sur les sites internet et intranet de l'Université.  
Il sera également communiqué à tous les membres du Comité électoral consultatif.

Fait à Lyon le 17 mars 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER